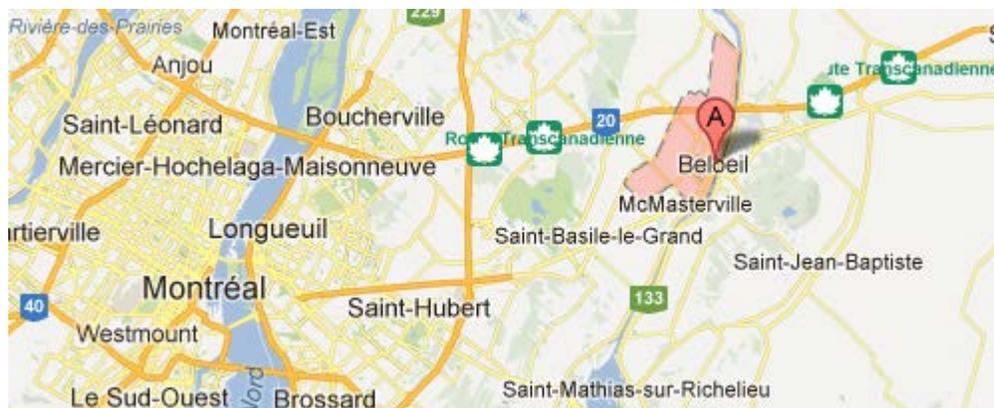


Municipalité : Beloeil

Localisation :



Superficie : 25,50 km²

Population : 21 330 habitants

Urbaniste dans la municipalité? Oui

Personne contact : Isabelle Fluet

Coordonnées : 450-467-2835, poste 2891
planification@ville.beloeil.qc.ca

Quel type de mesure : Subvention

Trousses d'économie d'eau potable offertes à prix réduit comprenant :

- Une pomme de douche au choix (douche téléphone ou douche traditionnelle) avec compensation de pression pour une efficacité maximale. Permet d'économiser plus de 40% d'eau
- Un aérateur de robinet de cuisine, compensation de pression deux jets
- Deux aérateurs de robinet polyvalents pour salle de bain
- Un sac pour réservoir de toilette permettant de diminuer la quantité d'eau utilisée jusqu'à deux litres de moins à chaque fois que la chasse est tirée
- Deux pastilles de détection de fuites

Les trousseaux sont disponibles à plusieurs points de vente dans la municipalité de Beloeil : le comptoir du service des Finances à l'hôtel de ville, la bibliothèque municipale et le comptoir du service de Planification et développement du territoire.

Base légale (extrait de loi) :

Le programme d'économie de l'eau potable (PEEP) de la municipalité de Beloeil s'apparente bien à la loi visant la préservation des ressources en eau (*Abrogée, 2009, c. 21, a. 32.*)

Depuis combien de temps? :

Depuis années (? – 2013)

Initiateur du projet:

Ville de Beloeil

Moyens de communication/ publicitaire employés :

- Revue *Beloeil urbain*, Hiver-Printemps 2013
- Site de la Ville de Beloeil
- Revue *Le Grand Babillard*, Vol. 3, n°1 Avril 2011

Moyens financiers :

La municipalité endosse 50% du prix et le citoyen doit payer l'autre 50% du prix total (incluant les taxes) ce qui revient à payer 12\$ pour la trousse. Les équipements qu'elle comprend sont de marque Solutions Écofitt et portent une garantie de dix ans.

Retombées/ application :

Lors de la dernière édition du projet en 2012, la Ville de Beloeil a dû commander une quantité additionnelle de trousseaux d'économie d'eau potable afin de répondre à la demande. En effet, un grand intérêt de la part des citoyens peut être perçu quant à la trousse et à l'enjeu de l'eau en général : 450 résidences converties avec les trousseaux distribués.

Conclusions et recommandations :

La trousse d'économie d'eau potable est un outil intéressant qui peut convenir à une grande variété de personnes, autant à un jeune couple faisant l'achat d'une première maison qu'un ménage établi depuis longtemps qui souhaite rendre sa demeure plus respectueuse de l'environnement. En effet, il suffit parfois seulement de changer quelques habitudes ou de remplacer de petits équipements pour éviter le gaspillage. En utilisant des incitatifs financiers cela encourage les citoyens à acheter la trousse qui devient alors très abordable. En combinant l'installation de produits d'efficacité énergétique dans le milieu résidentiel avec des campagnes de

sensibilisation sur la gestion réfléchie de l'eau cela permet de faire de grandes économies. De petits slogans accrocheurs tels que «Je consomme EAUTrement» ou bien «Vous êtes VERT, mais êtes-vous BLEU?» permettent d'attirer facilement l'attention des citoyens. Cela les amène à se questionner sur leurs propres habitudes de consommation au quotidien et ainsi prendre conscience de l'importance qu'occupe l'eau dans nos vies. Si le projet est assez attrayant, plusieurs saisiront cette occasion pour orienter leurs choix de consommation afin de réduire leur empreinte écologique.

Note/ éléments d'intérêt:

S'inscrivant dans la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*, cette mesure de financement quant à la trousse se conforme aux principes du développement durable. La subvention accordée par la municipalité de Beloeil cadre bien avec les deux principaux objectifs de la stratégie, soient :

- Réduire d'au moins 20% la quantité d'eau moyenne distribuée par personne pour l'ensemble du Québec par rapport à l'année 2001;
- Réduire le taux de fuites pour l'ensemble des réseaux d'aqueduc à un maximum de 20% du volume d'eau distribué et à un maximum de 15 mètres cubes par jour par kilomètre de conduite.